

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 13 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Le Président de la République

ET LES MAIRES

« Le temps est un grand maître... », aimait à répéter un ministre qui connut toutes les vicissitudes des choses humaines et qui en triompha.

Le temps, lorsque quelque brusque catastrophe ne vient pas, d'un coup soudain, faire dévier sa marche, excelle à remettre les choses au point. Lentement, mais sûrement, — telle est sa devise, comme elle est celle du bon sens et de cette justice immanente qui, le plus souvent éclaire de ses rayons la marche d'ensemble de la politique et de l'histoire.

S'il en fallait des preuves nouvelles, combien les faits contemporains nous en fourniraient-ils d'exemples, — ne serait-ce pour n'en citer qu'un, que celui du président de la République, M. Emile Loubet.

Si jamais contre un homme on vit avec une fureur d'autant plus choquante qu'elle était plus injustifiée, se déchaîner toutes les passions, tous les outrages, ce fut certainement, dès le jour même où il eut été élu par l'Assemblée nationale, comme le successeur de M. Félix Faure.

Le nouveau président de la République n'avait pas franchi la grille du palais du Congrès qu'une bande de factieux l'assaillait de ses insultes et, pendant plusieurs mois, ne cessait de l'en poursuivre, en les aggravant jusqu'à les transformer en des voies de fait ayant un caractère abominable.

Heureux et honoré à la présidence du Sénat qu'il exerçait à l'entière satisfaction de ses collègues, M. Emile Loubet n'avait cependant ni postulé, ni sollicité la magistrature suprême. Elle était peu enviable à l'heure où il en fut investi. Non sans raison, lui et les siens purent la considérer comme n'offrant en perspective que des amertumes, des dangers.

Une fois cependant qu'il l'eût acceptée comme l'accomplissement d'un devoir imposé à son patriotisme républicain, M. Loubet, par son attitude, laissa entendre que tout ce qui pourrait être tenté pour lui inspirer le dégoût de ses hautes fonctions, ne ferait que l'y attacher davantage, comme à la République elle-même; rien ne le détournerait de la route, très droite et très sûre, — celle de la Constitution et de la Loi — qui toujours avait été et qui, envers et contre tous, resterait la sienne.

De même que, pour répondre aux calomnies les plus odieuses, il avait sa vie tout entière, d'une irréprochable probité, de même, pour défendre la République contre ses ennemis, il n'avait qu'à rester ce qu'il avait toujours été : un républicain convaincu que la République est désormais, suivant la belle et juste expression d'un de ses prédécesseurs, « le gouvernement nécessaire de la France. »

C'était, en effet un républicain, un vieux républicain, autour duquel les représentants de la nation avaient serré leurs rangs à une heure singulièrement délicate et difficile.

N'était-ce pas M. Loubet, alors président du Conseil qui, en septembre 1892, avait,

en rendant hommage à nos pères affirmé que la nation en proclamant la République avait compris « qu'il n'était que temps de substituer la raison au préjugé, l'égalité au privilège, la liberté à la servitude. »

C'était lui qui avait dit encore : « La République démocratique est le gouvernement fait à l'usage de l'homme. Elle est la justice. Elle distribue, elle nivelle, elle égalise sans cesse, les droits, les titres, les intérêts des classes entre elles, des citoyens entre eux. »

Oui, pour défendre la République, à l'heure où fut élu M. Loubet, il fallait un républicain attaché à la République par son passé, par son bon sens, par sa ferme sagesse, par sa clairvoyance politique, et surtout par le sentiment de son devoir envers la France.

Dès lors on pouvait tout dire, tout tenter; il était à prévoir que les attaques du parti sans nom — reliquat et syndicat de toutes les forces réactionnaires coalisées — demeureraient impuissantes contre cette énergie, discrète et ferme conservant toujours à la République le caractère impersonnel qui est le sien, mais toujours prêt aussi à ne pas laisser oublier qu'à l'Elysée il y a quelqu'un qui ne sera jamais ni dupe, ni complice des calomnieux et des diffamateurs de la République.

C'est, nous le répétons, en suivant cette voie droite et sûre qu'ajoutant encore à la haute autorisation qu'il tient de la Constitution et de la Loi, M. le président de la République, a vu, dans le pays, sa situation s'affermir et grandir, au point d'être aujourd'hui aux yeux du pays tout entier, le chef hautement respectable et respecté, que tous les républicains entendent honorer et remercier dans cette journée du 22 septembre, anniversaire de la proclamation de la 1<sup>re</sup> République, qui verra réunis pour acclamer la République, les maires accourus de tous les points de la France.

Par leur attitude, par leur fière réponse aux impertinentes et factieuses menées du Conseil municipal de Paris, ces élus des départements, ratifiant les votes de la grande majorité des Chambres, ont montré quels étaient à l'égard de M. le président de la République les sentiments d'estime et de gratitude du pays.

Pour M. Loubet, si attaché et si fidèle à son devoir envers la France et envers la République, s'il y avait besoin d'une récompense y en aurait-il une plus belle, une plus méritée que celle-là ?

A. B.

## Au Transvaal

La guerre continue

Le bruit court que le général Viljoen a quitté Heeterspruit, se dirigeant vers le nord avec environ 3,000 hommes et trente canons. Il irait probablement rejoindre de Wet dans l'ouest et continuer la guerre. Rien n'indique chez les Boërs une disposition générale de déposer les armes.

Les étrangers expulsés

Une dépêche de Vienne au Daily Telegraph annonce que les autorités autrichiennes ex-

minent les plaintes de leurs nationaux expulsés du Transvaal. L'enquête commencée a prouvé que beaucoup de sujets autrichiens qui ne s'étaient jamais mêlés à la politique ont été expulsés dans un délai de vingt-quatre heures qui ne leur a pas permis d'emporter leurs économies, fruit de plusieurs années de travail.

La presse viennoise discute l'incident avec beaucoup de violence et déclare que les procédés de l'Angleterre constituent la violation des règles les plus élémentaires du droit des gens.

## EN CHINE

Les négociations pour la Paix

On sait de façon positive que les négociateurs chinois rejettent toute proposition comportant un châtement quelconque pour l'impératrice douairière. Les Chinois consentiront peut être à ce qu'elle soit déchuë de toute puissance et de toute influence, mais n'iront pas plus loin.

Le correspondant du Daily News à Shanghai dit que les ministres étrangers, dans une conférence avec le prince Ching, ont insisté sur la proposition de l'impératrice douairière et le retour de l'empereur au pouvoir.

En outre, on estime que le montant de l'indemnité que les alliés demanderont à la Chine sera de 60 à 80 millions de livres sterling, car on estime à plus de 30,000 le nombre des chrétiens indigènes massacrés par les Boërs depuis le commencement des troubles.

Exécutions de rebelles

Les journaux publient la dépêche suivante de Shanghai, 13 septembre :

« Le tao-tai a demandé aujourd'hui aux consuls leur consentement à l'arrestation de plusieurs chefs des Sociétés secrètes. Les consuls ont donné leur consentement verbal. Il est probable que plusieurs exécutions auront lieu. »

## INFORMATIONS

Le mouvement administratif

On assure que le mouvement préfectoral en préparation sera très étendu et portera sur une vingtaine de préfectures et trentaine de sous-préfectures ou de secrétariats généraux. Exactement il y aurait six préfectures disponibles et une dizaine de sous-préfectures ou de secrétariats généraux également disponibles.

Le ministre des finances a mis à la disposition de son collègue de l'intérieur deux postes de trésoriers généraux de province et un poste de percepteur à Paris pour des préfets, et trois recettes particulières ou percepteurs de 1<sup>re</sup> classe pour des sous-préfets.

Trois des préfets qui quittent l'administration, et qui ne sont pas pourvus de fonctions dans les finances, recevront d'autres emplois, dont un dans la magistrature.

Parmi les départements qui vont changer de préfet, nous citerons les suivants : Alpes-Maritimes, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Creuse, Dordogne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Loire, Nord, Basses-Pyrénées, Rhône, Saône-et-Loire, Tarn-et-Garonne et Haute-Vienne.

Une interpellation

M. Clovis Hugues vient d'informer M. Waldeck-Rousseau qu'il interpellera, dès la rentrée des Chambres, sur l'interdiction par le gouvernement du congrès ouvrier révolutionnaire international.

Mort de M. Cochery

On annonce la mort de M. Adolphe Cochery, sénateur du Loiret, ancien ministre, décédé à l'âge de 82 ans.

Le plus jeune des maires

Le maire le plus jeune qui s'est assis aujourd'hui au banquet du gouvernement, aux côtés du président de la République, est M. Antoine Bourtoimieux, maire de Bourret (Tarn-et-Garonne), né le 5 juin 1875.

La municipalité de Paris

On sait qu'à la suite de l'échec de leurs fêtes, M. Grébauval et ses collègues nationalistes du bureau du conseil municipal de Paris, prétextant — mensongèrement d'ailleurs dans l'espèce — les prétendues difficultés que leur aurait créées le préfet de la Seine, avaient décidé de demander une entrevue à M. Waldeck-Rousseau pour lui exposer la situation faite à la ville de Paris par l'absence d'une loi municipale définitive.

M. Waldeck-Rousseau n'aurait pas accueilli la demande d'audience formulée par ceux qui, dès le premier jour de leur élection, avaient déclaré ne vouloir avoir avec le ministre qu'il préside aucun rapport.

Le président du conseil, pour opposer ce refus d'entrevue à M. Grébauval et à ses collègues, aurait allégué l'injure dont il fut, on s'en souvient, l'objet dans une cérémonie récente, au cours de laquelle M. Grébauval affecta de quitter l'estrade officielle au moment où M. Waldeck-Rousseau y arrivait.

M. Waldeck-Rousseau considérerait qu'il ne peut entrer en relations avec le président du conseil municipal qu'après que ce dernier aurait réparé le grave manquement auquel il s'est livré à l'égard du gouvernement. C'est une réponse en ce sens, nous assure-t-on, qui a été faite à la demande d'audience de M. Grébauval, par la préfecture de la Seine, agissant comme intermédiaire naturel entre le président du conseil des ministres et le bureau du conseil municipal.

Après l'échec

Les groupes nationalistes du conseil municipal de Paris ont décidé de faire afficher à leurs frais la délibération du bureau de cette assemblée donnant aux bureaux de bienfaisance de la capitale les 200,000 francs qui devaient être affectés aux fêtes que les refus méprisants de tous leurs invités ont obligé les césariens de l'Hôtel-de-Ville à décommander.

Problème embarrassant

Il est d'usage courant de plaisanter l'administration française; mais il faut bien reconnaître que celle-ci s'y prête non sans une certaine bonne grâce. Voici: par exemple une perle administrative, découverte dans lescoquilles d'un récent règlement du service des postes, qu'il serait vraiment dommage de ne pas enchâsser.

D'après un article dudit règlement, il est interdit aux employés de prendre connaissance de ce qui est écrit au verso ces cartes postales.

Mais d'après un autre article, il leur est défendu d'expédier ces cartes, lorsqu'elles contiennent des insultes ou des injures.

M. Mougeot serait bien aimable de nous dire comment se peuvent concilier ces deux interdictions?

Le drame de Saint-Pons-la-Calm

Il y a un peu plus de deux, ans Mme Desmares de Vaucroze, qui habitait une maison de campagne à Saint-Pons-la-Calm (Gard), en compagnie de son fils, M. Fernand de

Vaucroze, était assassinée pendant la nuit. Le crime était découvert le lendemain matin, par son fils. Le parquet d'Uzès se transporta sur les lieux, et sur un propos de la bonne, mit en état d'arrestation M. Fernand de Vaucroze, comme l'auteur de l'assassinat. L'instruction ouverte par les magistrats d'Uzès se termina par un non-lieu. Reconnu innocent, M. Fernand de Vaucroze fut mis en liberté après une détention de trois mois. Au sortir de sa prison, le malheureux fils de M<sup>me</sup> de Vaucroze, d'accord avec son frère aîné, M. Charles de Vaucroze, s'appliqua à rechercher le meurtrier de sa mère. Ils purent retrouver les traces du passage d'un chemineau signalé comme l'auteur du forfait. Saisi de cette affaire, le service de la Sûreté de Paris réussit récemment à la débrouiller.

En effet, M. Hamard, chargé de l'enquête, découvrit la femme du chemineau qui était en possession d'une partie des bijoux volés à M<sup>me</sup> de Vaucroze, l'autre partie avait été vendue par l'assassin à un usurier de Nogent, que M. Hamard retrouva aussi. Les choses, dès lors, allèrent vite. Le chemineau, qui se nomme Gayte, fut arrêté et ses propres explications confirmèrent les charges qui pesaient sur lui. L'instruction ouverte contre lui vient enfin d'aboutir. Le juge d'instruction d'Uzès a renvoyé Gayte devant la chambre des mises en accusation de Nîmes: le procès viendra devant les assises du Gard. M. Fernand de Vaucroze se portera partie civile, non pas pour réclamer des dommages-intérêts, mais pour faire connaître aux jurés le résultat de l'enquête qu'il a ouverte avec son frère, concurremment avec l'instruction poursuivie par le parquet d'Uzès. D'après lui Gayte aurait eu des complices, et notamment la bonne de M<sup>me</sup> de Vaucroze nommée Marie Loude, que l'on a trouvé morte depuis, ayant à côté d'elle un litre d'absinthe à moitié vide, ce qui a fait admettre qu'elle s'était suicidée.

M. Hamard, sous-chef de la Sûreté, sera cité comme témoin aux débats.

**Un fou antropophage**

Un individu d'une trentaine d'année était assis, jeudi matin, vers dix heures, sur un banc du boulevard Rochechouart, en face du numéro 42.

Soudain, il se mit à rire aux éclats, puis se leva et arracha ses vêtements, qu'il jeta au milieu de la chaussée. Il avait déjà enlevé ses chaussures, son veston, son gilet et ses bretelles, au grand amusement d'une foule de gamins et de badauds qui l'entouraient, lorsque les agents, qui avaient aperçu le rassemblement, arrivèrent et voulurent l'emmener au poste. Mais à la vue de l'uniforme, celui-ci entra dans une fureur terrible. Il poussa des rugissements de fauve, et, avant qu'on eût pu l'en empêcher, bondit avec une agilité surprenante sur le gardien de la paix Aubert, le saisit par le cou, lui laboura le visage à coups d'ongles, et se mit à le mordre à belles dents.

Un témoin de cette scène, M. Georges Demay, demeurant 42, boulevard de Clichy,

ayant eu la mauvaise inspiration de vouloir porter secours à la victime, le fou tourna sa fureur contre lui, et, d'un terrible coup de dent, lui enleva une partie de la joue droite. On eut toutes les peines du monde à maîtriser le pauvre insensé, et on dut le ligoter pour le porter au commissariat de police, où il fut reconnu pour un nommé Gaston Poisson, âgé de trente-six ans, lithographe, demeurant 8, cité Marcadet. Il a été envoyé à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

**Village incendié**

Le village de Ville-du-Bois, commune de Saint-Brice-en-Cogles, vient d'être presque détruit. Sur trente-neuf maisons d'habitation et les dépendances sept seulement ont pu être préservées du feu qui semble avoir pris naissance dans une meule de paille appartenant à M. Masson.

Les pompiers de Saint-Brice-en-Cogles, accourus sur les lieux, firent tous leur efforts pour préserver les maisons, mais malheureusement l'eau manquait; il fallut aller la chercher à la rivière la Loysannée, distante de près de six cents mètres.

Les pertes ne sont qu'en partie couvertes par des assurances.

**Un maire dépeuplé**

Un des maires invité par le gouvernement à assister au banquet des Toileries, M. Jean Goger, d'une petite commune de la frontière du département de Meurthe-et-Moselle, qui faisait jadis partie de l'arrondissement de Metz, a été, jeudi victime d'une pénible aventure.

Vers deux heures de l'après-midi, il s'était arrêté devant l'église de la Madeleine, dont il admirait la structure imposante, lorsqu'un vieux monsieur d'apparence respectable, accompagné d'un jeune homme, s'approcha de lui, et lia conversation:

— N'est-ce pas, dit-il, que ce monument est superbe? On dirait un temple grec.

— En effet, répondit le maire. Quelle différence avec l'église de notre village.

Sur ce, le vieillard fit part d'érudition. Il raconta par le menu l'histoire de la Madeleine, cita la date de sa construction, et entra dans le détail des sommes que son édification avait coûtées. Il faisait chaud, le temps était lourd; M. Jean Goger avait soif, et offrit à son aimable interlocuteur et au jeune homme, que celui-ci lui présenta comme son fils un bock dans un café voisin. L'invitation fut acceptée.

Ils étaient attablés depuis un instant, quand le vieillard pria son fils d'aller chercher des cigares. Le jeune homme revint avec des petits bordeaux d'un sou pièce.

— Deviens-tu fou? lui dit son père. Penser que j'oserais offrir de pareils infectados à M. le Maire. Allons, va changer ça pour des demi-londrès.

— Je n'ose pas, balbutia timidement le jeune homme.

— J'oserai, moi, dit M. Georger. J'ai d'ailleurs, besoin de tabac pour ma pipe.

Au bureau de tabac, quand il voulu payer,

M. Georger ne trouva plus son porte-monnaie, qui contenait 115 fr. Il retourna précipitamment au café: le vieillard et son prétendu fils avaient disparu. Ne doutant plus qu'il avait eu affaire à d'adroits pick-pocket, l'infortuné maire est allé déposer sa plainte contre eux au commissariat.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Lycée Gambetta**

M. Baurès est nommé répétiteur au lycée de Cahors.

M. Mourguès, répétiteur au lycée de Cahors, est nommé répétiteur au lycée de Foix.

M. Roumégons, répétiteur au lycée de Cahors, est nommé répétiteur au lycée d'Auch.

**Ecoles publiques**

Nous avons rendu compte, ici-même, des distributions de prix qui ont eu lieu dans les divers établissements d'enseignement primaire et d'enseignement primaire supérieur du département.

Jusqu'à aujourd'hui, Cahors, est à peu près la seule ville, croyons-nous, qui ait renoncé à ces solennités publiques qui sont souvent plutôt des distributions de livres que des distributions de prix. La municipalité de Cahors fait plus et mieux; elle verse tous les ans au Comité de la Caisse des Ecoles une subvention supérieure à celle qu'elle employait en prix, et le Comité, à l'aide de cette subvention et des souscriptions ou dons volontaires fournit les livres scolaires à tous les enfants des écoles publiques de la ville. Le Comité a pu même, jusqu'ici, fournir les cahiers aux enfants les plus nécessiteux.

Cette distribution générale de livres scolaires est très goûtée des familles auxquelles elle épargne une dépense toujours onéreuse pour les petites bourses. Elle a encore cet avantage d'assurer l'uniformité des livres en usage dans la même classe de l'école car l'élève, en passant d'une classe dans une autre, reçoit les ouvrages appropriés à son âge et au cours qu'il va suivre.

Les maîtres eux-mêmes ont la satisfaction de voir entre les mains de leurs élèves tout ce qui leur est nécessaire pour bien travailler et pour rendre les leçons plus fructueuses.

La Caisse des Ecoles qui distribue aussi des vêtements au commencement de l'hiver, rend donc des services inappréciables aux élèves de nos écoles publiques qui sont bien outillés; aux pères de familles dont elle ménage les modestes ressources et aux maîtres et maîtresses dont elle facilite la tâche quotidienne.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que nos écoles publiques laïques de garçons et de filles soient de plus en plus en faveur auprès de la population cadurcienne, et des jeunes gens de la campagne qui veulent acquérir une instruction primaire complète.

Du reste, les résultats obtenus pendant l'année scolaire écoulée témoignent assez en faveur des sacrifices faits par la municipalité, des souscriptions volontaires faites par les amis de l'Enseignement laïque et du dévouement que maîtres et maîtresses apportent à l'accomplissement de leur devoir.

Voici, à titre de renseignement, les résultats obtenus par l'Ecole publique de la rue du Lycée, dans les divers examens et concours pendant l'année scolaire 1899-1900.

**1° Certificat d'études primaires supérieures**

Macabiau, Pierre; Pasquier, Emile; Viers, Edouard; Rougié, Camille; (ancien élève).

**2° Concours d'admission à l'Ecole Normale:**

Viers, Edouard; (Reçu N° 2); Lafourcade, (admissible).

**3° Concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes**

Alazard, Louis; Besombes Ulysse; Brissoles, Emile; Pelras, Jules; Pelet, Charles; Sembel, Edouard; Serres, Louis.

**4° Concours pour le surnumérariat des contributions indirectes**

Sers, Léon.

**5° Examen du brevet élémentaire**

Alazard, Louis; Pasquier, Emile; Rougié, Camille; (ancien élève) Viers, Edouard.

**6° Bourses des lycées et collèges**

Large Gaston.

**7° Certificat d'études primaires: 57.**

**Bonne nouvelle**

**Ligne de Cahors à Moissac**

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, du 13 septembre, un service de contrôle a été créé pour les études et travaux du chemin de fer de Cahors à Moissac, (Réseau d'Orléans.)

Ce service est placé dans les attributions de M. Berget, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Cahors.

**Concours de vignobles de l'arrondissement de Cahors**

Le concours de vignobles pour l'arrondissement de Cahors, a eu lieu les jours de cette semaine.

Les membres du jury se sont transportés chez les viticulteurs prenant part au concours: le jury est composé de MM. Rey, député, Quercy, professeur d'agriculture, Rhodes, Edoux, Bru, propriétaire, Fournié, notaire, Vincent, pépiniériste, Delpech, du conservatoire agricole.

Nous ferons prochainement connaître le résultat du concours.

**Accident**

Avant-hier, le sieur Bouyssou Justin, marchand de volailles, domicilié à Moncouthier (commune de Valroufié), détélaît son cheval, rue de la Chantrerie, quand ce dernier prit peur et s'emballa.

**LE SANG DES BOTZARIS**

PAR NOEL GAULOIS

**I LES NOTES DE LAME MARTHE**

Mavrocordato avait pris l'album et un imperceptible tremblement agitait ses doigts.

— C'est trop de modestie, monsieur, vous possédez un merveilleux talent et j'hésite vraiment à vous demander de détacher cette feuille de votre album.

— Arracher cette feuille?

— Je vous en prie. Ce me serait une grande joie de la posséder.

— C'est que j'y tenais, j'y tenais beaucoup... Le compagnon de Mavrocordato s'était avancé. Il n'avait tout d'abord attaché qu'une médiocre attention aux propos échangés et ne dissimulait pas sa mauvaise humeur du retard que la conversation le contraignait à subir. Mais en apercevant le dessin, une teinte bilieuse s'étendit sur son visage et il porta vivement la main sur la feuille de papier.

— Ce dessin! dit-il d'une voix sourde. Il nous le faut...

Marcel se redressa.

— J'aurais cédé à la prière de monsieur,

fit-il, mais à la demande ainsi posée, la réponse ne m'embarasse plus... Je refuse.

— Eh! Refusez, si vous voulez...

L'homme tenait le dessin, d'un geste rapide il le déchira et l'émietta. Le Français bondit. Mavrocordato s'interposa.

— Monsieur, de grâce calmez-vous...

Et se tournant vers son compagnon:

— Où avez-vous la tête? Une querelle, une bagarre, c'est là ce que vous trouvez pour éviter d'attirer l'attention!

Revenant à Marcel qu'il contenait difficilement et qui haletait de fierté blessée sous le coup de l'outrage brutal et inattendu qui venait de lui être infligé, Mavrocordato reprit:

— Monsieur, je vous en conjure, oubliez une action que je déplore, qui ne peut être excusée qu'en raison des motifs impérieux qui l'ont si malheureusement déterminée. Que faut-il pour vous apaiser, dites?

Marcel avait eu le temps de se remettre. Il souffrait maintenant de l'attitude presque suppliante qu'il imposait à Mavrocordato.

Bien que cette altercation eût eu lieu à voix basse, Julio s'étirait, ouvrait les paupières et Wilhelm avait levé la tête...

Le jeune Français répondit à voix basse:

— C'est bien mon général. Tout est fini.

Julio se rendormait, Wilhelm se replongeait dans son bouquin.

Le général avait tressailli.

— Vous me connaissez?

— Oui mon général.

— Vous comprenez que ma présence ici ne doit pas être soupçonnée.

— Je le sais, mon général.

— Et je puis compter sur votre discrétion?

— Absolument.

— Je n'attendais pas moins de votre générosité. Voulez-vous me serrer la main?

— J'en serais, heureux, mon général.

Une cordiale poignée de main fut échangée.

— Croyez-vous que je regrette vraiment votre petit chef-d'œuvre. J'aurais eu une satisfaction profonde à conserver ce souvenir.

— Je puis le refaire, mon général.

— Il ne faut pas que vous le refassiez, intervint le compagnon du général.

Marcel lui tourna le dos en haussant les épaules.

— Il serait préférable que vous ne recommenciez pas ce dessin. Il pourrait tomber sous les yeux de gens qui reconnaîtraient aisément les personnages, et de graves intérêts en seraient compromis. Soyez assuré que sans cela je ne me permettrais pas de solliciter cette nouvelle preuve de votre courtoisie.

— Il sera fait comme vous désirez, mon général.

— Une dernière prière. La connaissance que vous avez de mon secret m'encourage à vous l'adresser. Voudriez-vous aujourd'hui même retenir vos amis hors d'ici après le repas du soir?

— Pour deux d'entre eux, mon général, cela ne sera pas malaisé, mais il en est un par lequel je ne puis répondre d'être suivi.

— S'il n'en reste qu'un il ne nous gênera pas. Au besoin nous le mettrons sous clef.

— Il ne se laissera pas enfermer sans pro-

tester et sans chercher à amener le voisinage.

— Oh! nous aurons les moyens de le mettre à la raison... Il vaudrait mieux toutefois que vous l'emmeniez. C'est sans doute un ami de notre cause et nous préférierions ne pas le froisser.

— Comptez sur moi, général. Si la maison n'est pas vide ce soir, il n'y aura pas de ma faute.

— Merci!

Mavrocordato salua à la mode grecque, en inclinant gracieusement la tête, en portant la main droite à son cœur et en ramenant la gauche le long du corps.

Rejoignant son compagnon qui avait gagné un angle sombre dans le fond de la pièce, il l'attirait vers lui et à mi-voix lui parlait avec chaleur. Marcel distingua quelques mots.

— C'est notre vie, notre honneur qui seront entre vos mains.

— C'est ma haine que j'assouvis!

— Vous serez ici, ce soir?

— J'y serai... Mais Marco?

— Botzaris y sera aussi.

— Vous apaiserez sa rancune?...

— Il vous donnera le baiser de paix.

— C'est bien.

Mavrocordato gagna la porte; son compagnon suivit et passa devant Marcel, avec un air de défi et d'arrogance, tout en se drapant dans son manteau de façon à cacher son visage le plus possible.

— Ah! le vilain bonhomme s'écria le Français.

(A suivre.)

Mais comme il était retenu encore à la voiture par un trait, il aila se jeter dans la devanture de M. Marmiesse, marchand de bicyclettes.

Les dégâts occasionnés s'élèvent à une somme de 50 francs environ qu'a payée le sieur Bouysson.

Il n'y a pas eu d'accident de personne : toutefois, le cheval s'est fait quelques contusions aux genoux, mais sans gravité.

**Accident ou crime ?**

Ce matin, vers 6 h. des habitants de Caillac, venant à Cahors, ont trouvé à 1500 mètres environ de la gare de Mercuès un soldat du 9<sup>e</sup> étendu dans le fossé ; et ne donnant plus signe de vie.

Le malheureux qui portait à la tête une profonde blessure, baignait dans une mare de sang.

On n'a trouvé sur lui aucune somme d'argent.

Ce matin le parquet s'est transporté à Caillac ; où s'était rendue la brigade de gendarmerie de Luzech.

A l'heure où nous mettons sous presse, les détails encore manquent.

Toutefois on dit que le soldat victime de cet accident ou de ce crime est de Lavercantière.

**Nomination**

Mademoiselle Thomas, Econome de l'Ecole normale des jeunes filles à Cahors, est nommée Directrice d'école primaire supérieure.

**Vols**

La police de notre ville a mis en état d'arrestation, le nommé Bastide Emile, âgé de 16 ans et demi, demeurant à Cahors, rue des Soubirous, inculpé de vols de fer, de cuivre, de plomb, au préjudice de plusieurs propriétaires.

Ce précoce filou, a volé les tuyaux en cuivre de la machine à battre appartenant à M. Julhia, et des tuyaux de plomb qui se trouvaient aux pompes des jardins.

Il brisait tous ces objets et les vendait à un chiffonnier en gros de la ville.

Bastide conduit devant M. le procureur de la République a été écroué à la prison d'arrêt.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 20 au 22 Septembre 1900

**Mariage**

Conderc, Jean-Pierre, propriétaire et Delmas Jeanne, maîtresse d'hôtel.

**Décès**

Brigidou, Julie, épouse Combarieu, 17 ans, s. p. à Bach, Cahors.

Breton, Andree-Jeanne, 2 ans, anc. gare.

**Arrondissement de Cahors**

**COURS. — Accident. —**

Notre excellent ami M. Joaclas, maire de Cours, a failli le 20 septembre, être victime d'un accident.

Il revenait en voiture de Cahors, lorsqu'arrivé à l'église de Constans, une automobile lancée à toute vitesse arrivait vers lui : craignant avec raison que son cheval prit peur, M. Joaclas fit signe aux conducteurs de ralentir la marche.

Dédaignant les observations, les 4 messieurs qui se trouvaient en automobile, passèrent Aussi ce qui devait arriver, eut lieu. Le cheval effrayé renversa la voiture, brisa les harnais, et se serait sûrement emballé, si M. Joaclas, descendu de voiture n'avait maintenu la bête.

Heureusement il n'y a eu que quelques dégâts matériels, mais ce n'est pas la faute des messieurs en automobile si un accident plus grave ne s'est pas produit.

**St-MARTIN-LABOUVAL. — Accident. —**

Le nommé Louis Delpuch, qui fut victime lundi dernier de l'accident que nous avons relaté dans notre numéro de jeudi, a succombé à ses blessures.

**PUY-L'ÈVÈQUE. — Enregistrement. —**

M. Aurel, receveur de l'enregistrement (6<sup>e</sup> classe) à Caylus (Tarn-et-Garonne), est nommé receveur de l'enregistrement (5<sup>e</sup> classe) à Puy-l'Évêque, en remplacement de M. Gardelaud, dont nous avons déjà annoncé la nomination à Damazan (Lot-et-Garonne).

**VERS. — Nécrologie. —**

Ces jours derniers, une nombreuse foule sympathique, accompagnait à sa dernière demeure, M. Louis Albouys, étudiant en médecine à la Faculté de Bordeaux, ancien élève du lycée Gambetta, enlevé à l'affection des siens à

l'âge de vingt et un ans, des suites d'une prompte et terrible maladie.

Nous adressons à sa famille éplorée nos bien sincères condoléances.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Tentative de déraillement. —**

Jeudi vers six heures et demie du soir, un peu avant le passage du garde-ligne, une tentative de déraillement a été pratiquée par un criminel encore inconnu sur la ligne du chemin de fer de Figeac, à Aurillac, entre les stations de Bagnac et de Vizac, au lieu dit Listour.

Une branche de chêne de dix centimètres de diamètre avait été placée sur les rails. La machine du train de marchandises a coupé cet obstacle avec tant de facilité que dans l'enquête à laquelle il a été procédé, à la suite de cet incident, le mécanicien a déclaré qu'il n'avait pas ressenti la moindre secousse.

Nous ferons observer que chaque année ces tentatives criminelles se reproduisent périodiquement à peu près sur le même point.

Espérons que les auteurs finiront par être pinés.

**Arrondissement de Gourdon**

**Justice**

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, est acceptée la démission de M. Maturié, juge suppléant de première instance à Gourdon.

**BULLETIN FINANCIER**

Bien que le marché fasse preuve de peu d'activité le petit mouvement de reprise que nous constatons hier surtout sur nos rentes se continue aujourd'hui.

Le 3 0/0 vaut 100.25 ; le 3 1/2 est à 102.12.

Nos établissements de crédit, sans grand courant d'affaires, conservent néanmoins leurs positions. La Banque de France se traite à 3985, la Banque de Paris vaut 1113, le Crédit Lyonnais est à 1123, le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 598, la Société Générale à 610.

Quelques transactions sur les Chemins français se font sur le Lyon à 1840, sur le Nord à 2340, sur l'Orléans à 1755.

Par suite de la faiblesse du marché de Londres les rentes étrangères sont moins bien tenues. L'Italian vaut 93.45, l'Extérieure 72.75, le Portugais 23.10, le Turc 3 0/0 1891 cote 84.40.

Le Suez se négocie à 3505.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2890	1519	0.50 à 0.85
Vaches.	863	613	0.44 à 0.82
Taureaux.	345	295	0.44 à 0.64
Veaux.	2023	1623	0.66 à 1.08
Moutons.	22820	18000	0.60 à 1.00
Porcs.	4600	4600	0.88 à 1.04

**Bordeaux**

ESPECES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	170	148	58 à 72
Vaches.	68	58	40 à 60
Moutons.	640	487	75 à 88
Porcs.	1078	926	52 à 58

**Compagnie d'Orléans**

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le vendredi 28 septembre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazoulès.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> octobre à 3 h. 35 du soir.

(PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2<sup>e</sup> cl. 30 fr. 3<sup>e</sup> cl. 20 fr. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazoulès et des stations intermédiaires, à Paris : 2<sup>e</sup> cl. 27 3<sup>e</sup> cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train de d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délimité et au plus tard le 27 septembre à 6h. du soir.

**Tribunal de commerce de Cahors**

Suivant jugement du 21 septembre 1900, le Tribunal a fixé au 16 juin 1900 la date à laquelle le sieur Alban MONGE, marchand-forain à Prayssac, a cessé ses paiements.

Le greffier,  
A. POULVEREL.

Le 21 septembre 1900 le Tribunal a déclaré en état de faillite Jean LABROUE épiciier à Saint-Martin-le-Redon ; a nommé M. Fayret, juge commissaire et M. Lacasse, syndic provisoire.

Pour extrait  
Le Greffier,  
A. POULVEREL.

**Bibliographie**

**Armée et Marine**

Sommaire du n° 38

3, place du Théâtre Français, Paris.

La revanche des Jaunes. Capitaine Ch. Bride. — Les grandes manœuvres dans le Sud-Ouest. — Les événements de Chine. M. Branger. — La guerre au Transvaal.\*\*\*. — Armée et Marine à l'Exposition. L. Saint-Frègor. — Exposition internationale hippique. — L'anniversaire de la prise de Malakoff. — La défense navale de l'Italie. J. A. — Le départ du lieutenant-colonel Marchand. Aug. Gry. — La marine Japonaise. — L'emploi du bois à bord des navires de guerre. J. A. — Mach transatlantique. — Dans les ports. — Sport : une nageuse intrépide. — Actes officiels : Nominations, Mutations, Mouvements. — 46 gravures et photographies.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1451<sup>e</sup> livraison (22 Septembre 1900).

Un phénomène, par B.-A. Jeanroy. — Jeanne la Rousse, par le Commandant S'rauy. — L'Exposition universelle de 1900 : Le Palais des Fils, Tissus et vêtements, par M<sup>me</sup> Barbé. — La Section chinoise au Trocadéro, par Th. Lally. — Le Palais lumineux, par Edmond Renoir. — Treize et quatorze, par Yan de Castétis. — La Chromo-photographie mise à la portée des amateurs, par Frédéric Dillaye.

Abonnements : France, un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>e</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 38 (22 Septembre 1900).

1<sup>o</sup> Aragon et Valence, par M<sup>me</sup> Jane Dieulafoy. 2<sup>o</sup> A travers le monde : Une capitale du Maroc. — Fez, par D<sup>e</sup> F. Weisgerber.

3<sup>o</sup> Civilisations et religions : La vérité sur les Boxeurs d'après Eugène Wolf. — Les Pertos des Américains aux Philippines. — L'Ame chinoise, par G. Labadie-Lagrave.

4<sup>o</sup> Aux pays inconnus : A la Recherche de Peary. 5<sup>o</sup> Livres et Cartes.

6<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Le Collectionneur des Plages. — Herborisations à faire sur le littoral de la Normandie. — Etudes des migrations. — Ce qu'on a récolté à Pécamp. — Méthode de travail, par Paul Combes.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>e</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 septembre 1900.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — André Theuriet : A ma fenêtre. — M<sup>me</sup> J. Michelot : Quand j'étais petite (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (fin). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite.) V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

**ABONNEMENTS D'ESSAI**

DE TROIS MOIS

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre inclus

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et ont placé cette publication, la meilleure marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

**LA TOILETTE DES ENFANTS**

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

- Une causerie sur les Modes enfantines
- Des Modèles de robes
- Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons
- Un et souvent deux Patrons découpés
- Une gravure de Modes colorée
- Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

**LA POUPÉE MODÈLE**

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

- Cartonnages colorés
- Figurines à découper ; Décors de théâtre
- Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

**E MARCHÉ FINANCIER**

e plus complet

e mieux renseigné

e plus répandu

est adressé GRATUITEMENT pendant un mois sur demande au Directeur

18, Rue de Provence — PARIS 9<sup>e</sup>

N.-B. — Prière d'indiquer le titre du journal dans lequel cette annonce a été lue.

**SOCIÉTÉ PARISIENNE D'APPROVISIONNEMENT**

9, Rue Française, PARIS

**Expédition**

de tous comestibles en Province et à l'Étranger

**Spécialité**

de Colis Postaux de Poissons de Mer à Prix Fixe

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

Téléphone 152-73 — Adresse télégraphique : PROVISION-PARIS

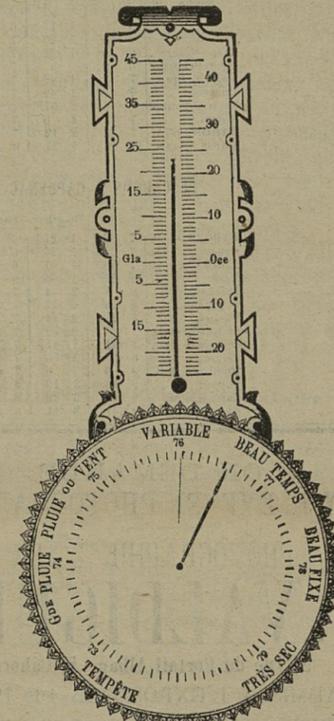
**LE GOURMET**

Revue de Cuisine Pratique

est envoyé GRATUITEMENT pendant un mois, sur demande au Directeur

9, Rue Française — PARIS 2<sup>e</sup>

N.-B. — Prière d'indiquer dans quel journal cette annonce a été lue.



**Baro-Thermomètre.**

Température minima du jour : 12,1  
Id. maxima de la veille : 26,  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Journaliste expérimenté, brillants états de service, pouvant diriger en même temps que rédiger et administrer, demande un poste en province. Ecrire aux initiales L. C. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

		17	5	23(1)	35	1125-11
		EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
		1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> classe	1 <sup>e</sup> classe	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS.....	départ.	3 10s.	10 <sup>h</sup> .31 <sup>m</sup> .	9 5s.	11 15s.	—
LIMOGES.....	arrivée.	1 50 <sup>m</sup> .	4 40	3 10 <sup>m</sup> .	9 2 <sup>m</sup> .	—
	départ.	3 31	4 46	3 18 <sup>m</sup> .	9 29	—
BRIVE.....	arrivée.	6 36 <sup>m</sup> .	6 34 <sup>m</sup> .	4 57	10 32 <sup>m</sup> .	—
	départ.	6 45 <sup>m</sup> .	7 1 <sup>m</sup> .	5 5	1 1 <sup>m</sup> .	7 <sup>h</sup> . 11 <sup>soit</sup>
Gignac-Cressensac.....		7 20	—	—	1 38	7 49
SOULLAC.....	arrivée.	7 40	7 37	5 44	1 59	8 10
	départ.	7 45	7 38	5 47	2 3	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée.	7 52	—	—	2 10	8 25
	départ.	7 53	—	—	2 11	8 27
Lamothe-Fénelon.....		8 9	—	—	2 26	8 42
Nozac.....		8 19	—	—	2 37	8 53
GOURDON.....		8 31	8 3	6 15	2 50	9 6
Saint-Clair.....		8 40	—	—	3 »	9 16
Dégagnac.....		8 51	—	—	3 12	9 28
Thédirac-Peyrilles.....		9 2	—	—	3 24	9 40
Saint-Denis-Catus.....		9 13	—	—	3 35	9 51
Espère.....		9 22	—	—	3 45	10 1
CAHORS.....	arrivée.	9 32	8 39	6 54	3 56	10 12 <sup>soit</sup>
	départ.	Exp. 9 41	8 45	7 3	4 5	7 30 <sup>soit</sup>
Sept-Ponts.....		9 51	—	—	4 16	7 42 <sup>soit</sup>
Cieurac.....		10 5	—	—	4 32	7 59 <sup>soit</sup>
Lalbenque.....		10 12	—	—	4 40	8 8
Caussade.....		10 45	9 23	7 45	5 15	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée.	11 19	9 47	8 10 <sup>m</sup> .	5 55	9 27
TOULOUSE.....	arrivée.	12 14s.	10 35s.	8 59 <sup>m</sup> .	7 51 <sup>h</sup> .	—

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5. prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

		140 (1)	16	1140-1128	1132	4 (2)	1126	1136	40
		EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
		1 <sup>e</sup> classe	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE.. d.	1 »s	2 <sup>h</sup> . 43 <sup>m</sup> .	3 18 <sup>s</sup> .	5 45 s	8 <sup>h</sup> . 40 <sup>m</sup> .	—	9 <sup>h</sup> . 16 <sup>m</sup> .	5 30	—
MONTAUBAN d.	1 50	3 37	4 32	7 30	9 31 <sup>soit</sup>	—	10 53	7 25 <sup>soit</sup>	—
Caussade.....	—	4 1	5 12	8 11	—	—	11 33	8 6	—
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	midi 13	8 48	—
Cieurac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	midi 22	8 57	—
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	midi 34 <sup>soit</sup>	9 9	—
CAHORS.....	arr. 2 46	4 38	6 22	9 21	10 30	—	midi 42	9 17	—
	dép. 2 50	4 48	6 40	9 28	10 38	—	—	9 36	—
Espère.....	—	—	6 53	—	—	—	6 11 <sup>soit</sup>	9 48	—
St-Denis-Catus.....	—	—	7 7	—	—	—	6 25 <sup>soit</sup>	10 1	—
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 21	—	—	—	6 41	10 14	—
Dégagnac.....	—	—	7 30	—	—	—	6 50	10 23	—
Saint-Clair.....	—	—	7 40	—	—	—	6 59	10 32	—
GOURDON.....	—	5 30	7 55	10 25	—	—	7 17	10 45	—
Nozac.....	—	—	8 4	—	—	—	7 26	10 53	—
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 13	—	—	—	7 36	11 2	—
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 25	—	—	—	7 48	11 14	—
	d. —	—	8 26	—	—	—	7 49	11 15	—
SOULLAC.....	a. 3 48	5 51	8 34	10 53	11 41	—	7 57	11 22	—
	d. 3 49	5 55	8 39	10 57	11 42	—	8 7	11 25	—
Gignac-Cressens.....	—	—	9 9	—	—	—	8 37	11 51	—
BRIVE.....	a. 4 25	6 31	9 44s.	11 48	12 20	—	9 11 <sup>soit</sup>	midi 23	—
	d. 4 30	7 »	—	12 2 <sup>m</sup>	12 29	—	—	midi 50	—
PARIS. arrivée.	11 57s	4 37 <sup>soit</sup>	—	8 35 <sup>m</sup>	9 25 <sup>m</sup>	—	—	11 19 <sup>soit</sup>	—

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1<sup>e</sup> classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2<sup>e</sup> classe et 500 kil. en 3<sup>e</sup> classe.  
(2) Le train 4 prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> classe des au delà de Limoges (vers Toulouse) pour Paris et des voyageurs de 3<sup>e</sup> classe des au delà de Brive (vers Toulouse) pour Paris.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 53	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30
Mercuès.....	6 13	1 4	6 44
Arrêt Donelle	6 23	»	6 48
Parnac.....	6 30	1 14	6 55
Luzech.....	6 36	1 20	7 2
Castelfranc.....	6 49	1 32	7 45
Arrêt Prayssac	6 52	»	7 48
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 42	7 28
Duravel.....	7 8	1 49	7 35
Soturac-Touzac	7 16	1 57	7 43
Fumel.....	7 25	2 6	7 53
LIBOS. — A.	7 31	2 12	7 59
PARIS. — Arr.	11 19s.	4 37	8 35m

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 23	1 <sup>h</sup> 27	6 <sup>h</sup> 27
Cabessut, halte	7 32	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 4	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 35	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 53	7 47
Monbrun, hal.	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadelleine.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC. — A.	9 41	3 41	8 30

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 40s.	11 <sup>h</sup> 15	7 <sup>h</sup> 25m
LIBOS. — A.	6 40	3 8	8 55
Fumel.....	8 »	3 18	9 9
Soturac-Touzac	8 16	3 24	9 15
Duravel.....	8 23	3 34	9 25
Puy-l'Évêque.....	8 30	3 48	9 39
Arrêt Prayssac	8 57	»	9 46
Gastelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzech.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Donelle	9 8	»	10 14
Mercuès.....	9 13	4 26	10 19
CAHORS. — A.	9 25	4 38	10 31

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. — D.	7 33	11 <sup>h</sup> 9	5 <sup>h</sup> 19
Lamadelleine.....	7 45	11 21	5 31
Toirac.....	7 56	11 35	5 43
Monbrun, hal.	8 4	11 42	5 52
Cajarc.....	8 14	11 55	6 4
Calvignac, hal.	8 24	12 6	6 15
St-Cirq, halte	8 32	12 14	6 24
St-Martin-Lab.	8 40	12 23	6 30
Conduché.....	8 46	12 30	6 43
Saint-Géry.....	9 »	12 45	7 »
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 13	1	7 15
Cabessut, halte	9 25	1 11	7 26
CAHORS. — A.	9 31	1 19	7 34

ON DEMANDE  
UN ÈLÈVE EN PHOTOGRAPHIE  
PHOTOGRAPHIE D'ART  
**J. VALDIGUIÉ**  
5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET  
DERNIER  
Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.  
Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON  
**LOUBEYRE**  
COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury  
Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.  
**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.  
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Étude de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES  
Avoué licencié, 63, boulevard Gambetta, à Cahors.

**VENTE**  
**SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors le mercredi **VINGT-QUATRE** octobre mil neuf cent à l'heure de midi et demie et suivante :

Par exploit de M<sup>e</sup> DELFAU huissier à Lauzès en date du trois juillet mil neuf cent enregistré, dénoncé par exploit du même huissier en date du dix-huit du même mois, et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-et-un du même mois vol. 168 n° 4 et 5, il a été procédé,

A la requête de Monsieur BAFOIL Antoine marchand de toile demeurant et domicilié à La Montagne des Guarets, Condat en Feniers (Cantal) ayant M<sup>e</sup> René BILLIÈRES pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en ses études et personne au dit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de PONTIÉ Jean et Marie TREGOU cultivateurs mariés demeurant et domiciliés ensemble à Cras, débiteurs solidaires à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé le sept août mil neuf cent au greffe du dit Tribunal où il est tenu à la disposition du public.

**DÉSIGNATION**

SOMMAIRE DES IMMEUBLES A VENDRE

Article premier  
Une parcelle de terre située au lieu dit Laborie commune de Cras portée au plan cadastral sous le n° 444 section C pour une contenance de trente ares.

Article deuxième  
Pature à Cras numéro 641 partie, section C du dit plan de contenance de vingt-six ares.

Article troisième  
Terre labourable au lieu dit Font d'auture même commune de Cras portée au plan cadastral sous le n° 200 section E pour une contenance de trente deux ares dix centiares.

Article quatrième  
Terre autrefois vigne au même lieu même commune portée au plan cadastral sous le numéro 201 section E pour une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Article cinquième  
Friche au même lieu même commune portée au plan cadastral sous le numéro 202 section E pour une contenance de six ares dix centiares.

Article sixième  
Vigne au même lieu même commune portée au dit plan cadastral sous le numéro 199 section E pour une contenance de vingt huit ares.

Article septième  
Sol à Cras porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 649 partie, section C pour une contenance de cinquante trois centiares.

Article huitième  
Sol de maison au même lieu porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 642 pour une contenance de dix centiares.

Article neuvième  
Terre au lieu dit Travers de Janiquet même commune portée au plan cadastral sous le numéro 232 section C pour une contenance de treize ares.

Article dixième  
Vigne au même lieu même commune n° 233 section C du plan cadastral de la commune de Cras d'une contenance de vingt huit ares.

Article onzième  
Bois au même lieu même commune

numéro 234 section C du plan cadastral de la commune de Cras d'une contenance de dix-neuf ares.

Article douzième  
Sol et patus à Cras porté au plan cadastral sous le n° 649 section E pour une contenance de quarante-sept centiares.

Article treizième  
Maison à Cras située au chef-lieu de cette commune confrontant ensemble à Mademoiselle Justine Laur, chemin de servitude et chemin public, allant du Barry à la place publique de Cras. Cette maison quoique ne figurant pas à l'extrait de la matrice cadastrale sur la tête des époux Pontié, n'en est pas moins leur propriété pour l'avoir acquise pendant leur mariage.

**LOTISSEMENT**  
**et mises à prix**

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en deux lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes :

PREMIER LOT  
Le premier lot comprendra les numéros 200, 201, 202, 199, de la section E du plan cadastral de la commune de Cras ;  
Il sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs **10 fr.**

DEUXIÈME LOT  
Le deuxième lot comprendra le restant des immeubles ci-dessus ; il sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs **10 fr.**  
Le tout en sus des charges.

Tous les dits immeubles sont situés aux lieux sus dits commune de Cras arrondissement de Cahors ; ils seront en exécution de la dite saisie vendus publiquement et d'autorité de justice par devant et à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le mercredi vingt-quatre octobre mil neuf cent, au Palais de justice à midi et demi et heures suivantes ;

Les frais exposés au jour de la vente seront payables en sus des prix dans les quinze jours qui suivront, entre les mains de M<sup>e</sup> René Billières, avoué poursuivant.

NOTA. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance

Pour extrait certifié sincère et conforme.  
Cahors le vingt-deux septembre mil neuf cent.

L'avoué poursuivant  
**René BILLIÈRES.**

Enregistré à Cahors le septembre mil neuf cent F° C° regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris :  
Le Receveur,  
Signé : de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> René Billières avoué poursuivant, qui pourra ainsi que ses collègues, exerçant près le dit Tribunal être chargé d'encherir.